



DECISION DU MAIRE N° 25/2024 DU 13 MAI 2024

DEMANDE DE SOUTIEN AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE AU TITRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT CULTUREL 2024 POUR LA RESTAURATION DES FAÇADES, OUVERTURES ET COUVERTURES DU BATIMENT DIT DU PIGEONNIER

Le Maire de Vert-le-Grand ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dispositif de soutien départemental aux actions en matière culturelle sur son territoire,

VU le lancement de la campagne relative au soutien départemental à l'Aide à l'Investissement Culturel pour l'année 2024,

VU l'arrêté du 18 juillet 2014 portant inscription au titre des monuments historiques du parc, des façades et toitures des bâtiments du domaine de la Saussaie à Vert-le-Grand dont le pigeonnier,

CONSIDERANT la volonté de restaurer et réhabiliter le bâtiment dit du Pigeonnier situé au sein du domaine de la Saussaie,

CONSIDERANT l'accord sur travaux portant sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques délivré par la DRAC le 17 octobre 2023,

CONSIDERANT le permis de construire n°091 648 23 10019 délivré le 18 décembre 2023,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter auprès du Département de l'Essonne l'Aide à l'Investissement Culturel 2024 au titre de la valorisation du patrimoine essonnien afin de permettre la restauration des façades, ouvertures et couvertures du bâtiment dit du Pigeonnier situé au sein du domaine de la Saussaie.

ARTICLE 2 : Précise que le coût total de cette opération s'élève à 506 703€ HT :

1) Honoraires architecte :	39 696 € HT
2) Restauration des façades, ouvertures et couvertures du bâtiment dit du Pigeonnier:	467 007 € HT

ARTICLE 3 : De solliciter pour la réalisation de cette réhabilitation l'octroi d'une aide du Département de l'Essonne pour un montant de 100 000 €.

ARTICLE 4 : De préciser le plan de financement prévisionnel comme suit :

	Montant HT	%
Dépenses :		
- Honoraires architecte	39 696€	8%
- Travaux de restauration	467 007€	92%
TOTAL	506 703€	100%
Recettes :		
- DRAC	En cours (101 340€)	20%
- DSIL	En cours (50 670€)	10%
- Région	En cours (152 011€)	30%
- Département	En cours (100 000€)	20%
- Auto financement	102 682€	20%
TOTAL	506 703€	100%

ARTICLE 5 : D'attester de la propriété communale du domaine de la Saussaie au sein duquel se trouve le bâtiment dit du Pigeonnier.

ARTICLE 6 : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier en vue de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

ARTICLE 7 : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer pour l'année 2024 auprès du Département de l'Essonne un dossier de demande de soutien au titre de l'Aide à l'Investissement Culturel 2024 selon les éléments exposés ci-dessus et à signer tous les documents s'y rapportant.

ARTICLE 8 : La décision sera notifiée aux intéressés.

ARTICLE 9 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert-le-Grand, le 13 mai 2024.

Le Maire,

Thierry MARAIS